

Commune:

Saint-Georges-de-Reintembault (35)

Objet:

PLU - plan local d'urbanisme

Phase:

Approbation

Arrêté avant le 1er juillet 2012 et approuvé avant le 1er juillet 2013.

Procédure achevée selon les dispositions antérieures à la loi ENE.

PLAN DES SERVITUDES

1/10000

Vu pour être annexé à la
délibération en date du 21
janvier 2013

Le Maire

PLU prescrit par délibération du :

2 octobre 2006

PLU arrêté par délibération du :

26 mars 2012

PLU approuvé par délibération du :

21 janvier 2013

Atelier du Marais - 50, Rue de Vitré - 35300 Fougères

Tel: 02.99.97.23.72 - Fax: 02.99.97.29.86 - pierre@atelierdumarais.org

LEGENDE GRAPHIQUE

Servitudes d'utilité publique

A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
Réseau électrique HTA de distribution et réseau HTB de transport :
90 Kv Launay - Saint-Brice
90 Kv Launay - Z L'Aguillette
400 Kv Domloup - Launay I&II

EL7 Servitudes d'alignement :

- VC 23 - CD 16 traverse du bourg
- VC 3 - CD 105 traverse du bourg
- CR 19 - CD 115 traverse du bourg
- RD 16 - CD 14 La Ville Es Bois
- RD 105 - CD 14 Le bourg
- RD 14

Les plans d'alignement fixent la limite de
séparation des voies
publiques et des propriétés privées, dès leur
publication, du sol
des propriétés non bâties à la voie publique
et frappent de
servitude de reculement et d'interdiction de
travaux confortatifs
les propriétés bâties ou closes de murs
(immeuble en saillie).



PT3 Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs de télécommunications



T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

LE TABLEAU DES CARACTERISTIQUES DES SERVITUDES FIGURE EN ANNEXE
LES PLANS DE DETAILS SONT EGALEMENT ANNEXES AU PLU

